



Le Mali outragé : Lettre ouverte à François Hollande

Par [Pauline Imbach](#)

Mondialisation.ca, 11 mars 2013

cadtm.org

Région : [Afrique subsaharienne](#), [L'Europe](#)

Thème: [Guerre USA OTAN](#)

Le Mali outragé ! Le Mali brisé ! Le Mali martyrisé ! Mais le Mali libéré ?...

Le 10 janvier 2013, l'armée française, sous votre commandement, envoyait un corps expéditionnaire au Mali pour combattre les djihadistes. Le 2 février, vous vous êtes rendu au Mali pour célébrer l'« immense succès » de l'intervention française. Vous êtes alors devenu, selon la presse malienne, « le héros », « l'icône du libérateur » ou encore « le 33e saint »... A ce titre, sans doute, vous avez semblé vouloir changer les relations franco-africaines. Vous avez parlé de fraternité, de souveraineté, de droits de l'homme et d'une dette historique, dont la France, par cette intervention militaire éclair, se serait acquittée. Mais les mots prononcés à Bamako doivent s'accompagner d'actes pour démontrer que la France en Afrique n'a pas seulement changé de discours.

Le Mali outragé !

A Bamako, vous avez remercié les anciens combattants maliens pour leur engagement au côté de la France lors de la seconde guerre mondiale. Vous avez reconnu qu'à cet égard la France a une dette vis-à-vis des Maliens, ou plutôt « avait » car la récente intervention militaire au Mali aurait permis de « payer » cette dette. Pendant les deux guerres mondiales, 80 000 Maliens se sont battus au côté de la France, 15 à 20 % d'entre eux sont morts [1]. Durant des années, les anciens combattants étrangers n'ont pas reçu de pension et l'histoire de ces soldats a dû attendre la sortie d'un film grand public pour être révélée au grand jour. Certes, vous n'êtes pas responsable des silences et fourberies de vos prédécesseurs. Mais la prudence, l'humilité, la fraternité et le respect dont vous avez parlé auraient pu vous pousser à éviter la formule : « Nous payons aujourd'hui notre dette à votre égard ».

Le Mali brisé !

La France a plus d'une dette à l'égard du Mali. En 1968, la France est le deuxième créancier du Mali. Entre 1968 et 1980, le stock de la dette du Mali augmente de 175 % et le service de la dette de 218 %. Au début des années 1980, le Mali connaît une crise de la dette, le FMI impose alors un plan d'ajustement structurel (PAS) qui consiste à abandonner toute politique publique visant à assurer les droits fondamentaux de la population. La France, en tant que puissance créancière, a une part de responsabilité. La souveraineté du Mali est ainsi bafouée au nom du remboursement d'une dette largement illégitime car n'ayant pas servi les intérêts de la population.

Vous avez affirmé à Bamako, que « la France (...) est aux côtés du Mali pour vous accompagner dans le redressement économique ; dans la renaissance de vos services

publics, pour l'éducation, la santé, la sécurité ». Pour que le Mali puisse se « redresser » économiquement, il lui faut retrouver sa souveraineté économique. Pour que le Mali puisse faire renaître des services publics, il lui faut arrêter d'appliquer les politiques néolibérales dictées par les créanciers. Le FMI a d'ailleurs lui-même reconnu récemment s'être trompé, l'austérité engendrant la crise et non la croissance.

Afin de légitimer l'intervention française au Mali, vous avez souligné que celle-ci se faisait dans « le respect de la charte des Nations unies ». La même charte stipule que les droits humains priment sur les autres engagements pris par les États, parmi lesquels le remboursement des dettes et aussi l'application des programmes d'austérité. Ainsi la France peut, en se basant sur le droit international, reconnaître l'illégitimité des dettes réclamées au peuple malien et soutenir le non paiement de celles-ci. Voilà l'aide dont a besoin le Mali aujourd'hui : l'annulation totale de ces créances illégitimes.

Le Mali martyrisé !

La souveraineté économique du Mali et son « redressement » nécessitent que le pays puisse disposer librement de ses ressources et de ses richesses naturelles. Si vous avez expliqué que la France ne s'est pas rendue au Mali « pour servir je ne sais quel intérêt », vous n'êtes pas sans savoir que les intérêts français y sont nombreux et que la formule est peu convaincante.

Le Sahara est considéré depuis la colonisation comme un espace particulier en raison des nombreuses richesses de son sous-sol. La France y a des intérêts colossaux, notamment pour assurer son « indépendance énergétique » en assurant la sécurité de la région, puisque près de 40% du combustible des centrales françaises proviennent des sites d'Arlit et d'Imouraren (au Niger voisin) exploités par Areva.

Mais le Mali libéré ?...

Monsieur le Président, vous aviez déclaré en 2012 que « le temps de la Françafrique est révolu ». Tant que la dette et le pillage des ressources maintiendront le peuple malien dans l'extrême pauvreté, le privant de ses droits fondamentaux, le Mali ne sera pas libre. Le Mali ne sera pas non plus en paix. Vous avez beau déclarer « ne pas laisser un seul espace territorial du Mali sous le contrôle des terroristes », ils ont un terreau fertile : la pauvreté. C'est bien cela qu'il faut éradiquer et c'est en territoire politique français que cette guerre-là doit être menée.

Pauline Imbach

Notes

[1] Bakari Kamian, Des tranchées de Verdun à l'église Saint Bernard : 80000 Combattants maliens au secours de la France (1914-18 et 1939-45), Karthala, 2001

La source originale de cet article est cadtm.org
Copyright © [Pauline Imbach](http://PaulineImbach.com), cadtm.org, 2013

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexacts.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca